

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 06 MAI 2019**

Le six mai deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de BEAUMONT EN VERON s'est réuni à la mairie.

ETAIENT PRESENTS : Bernard CHATEAU, Vincent NAULET, Martine MILLET, Jacques NOURRY, Emilie FLAMIN, Valérie POYART, Gérard GRANGE, Dominique AUDOUX, Bénédicte BACHET, Maryse TEILLET, Thierry AMIRAULT, Joëlle JASSELIN, Magali ROPIQUET, Benoît GATEFAIT, Stéphanie CAILLONNEAU, Simon BERTON, Gaëtan THAREAU, Mme Nathalie TAPIN, Virginie LESCOUEZEC, Valérie PERDRIAU, Philippe RABINEAU.

EXCUSES : Rémy DELAGE, Gilles JUILLET

M. DELAGE a donné procuration à M. NOURRY.

Mme Bénédicte BACHET a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Le compte-rendu de la dernière séance a été envoyé à chaque membre. Il est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil Municipal donne son accord pour ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Le classement d'un chemin dans le domaine public
- La rétrocession des équipements communs du lotissement « des Pièces »

COMPTE-RENDU DE L'UTILISATION DES DELEGATIONS DU MAIRE :

1. Le maire signale qu'il n'a pas utilisé son droit de préemption sur la vente de :

N° de la parcelle	Adresse	Surface en m ²	Vendeur
AD 759	60 cité de la Charmille	412	SAFRAN
AC 692	53 cité de Velor	310	CC CVL
AM 13, 15 et 684	4 rue de Chamboizay	811	Mme Lucienne LEROUX
AC 745	4 rue des Fromentaux	1472	M. Dylan FAUX
AE 784 et 785	10 rue du Villy	2 680	Mme Patricia FOREST

AE 844	9 rue du Gros Four	963	M. Jean-Pierre PLAT
AE 939 et 940	14 rue du Villy	998	M. LE COAT Robert
AD 5 et 574	7 rue de la Baronnière	377	M. Jean-Marc BEAUPUY
AC 661 et 685	46 cité du Velor	360	Mme Emilie EDOUARD
AH 633 et AD 288 + 290	« Le Carroi Ridard »	4 449	M. Mme VANNIER Jean Marcel

2. Le Maire a délivré 2 certificats d'urbanisme opérationnels favorables
- Pour la construction d'une maison d'habitation rue de la Buissonnière
 - Pour la construction d'une maison d'habitation 79 rue d'Isoré

2019-14 : VOTE DES SUBVENTIONS 2019 AUX ASSOCIATIONS

Le Maire demande au conseil de voter les subventions pour l'année en 2019. Les montants ont été travaillés au sein des différentes commissions.

Mme FLAMIN décide de ne pas prendre part au vote étant concernée professionnellement par la demande de subvention du collège d'Avoine pour sa micro-entreprise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention, vote les montants suivants :

Domaines	Associations	Montant octroyé En €
Domaine scolaire	Coopérative scolaire maternelle	360
	Coopérative scolaire primaire USEP Ecole primaire + Voyages scolaires	4 940
	A.P.E.	1 200
	Collège d'Avoine (micro-entreprise)	120
	Total du domaine scolaire	6 620
Domaine Social	Lire et Dire	750
	Vie Libre	600
	Total du domaine social	1 350
Domaine du Sport	F.C. Beaumont	1 000
	USEAB	7 000
	Avoine Beaumont Gymnastique	1 000
	Ecurie Rabelais (pour le Rallye des vins)	6 000
	La Bellimontoise	250
	Total du domaine du sport	15 250
Domaines divers	Anciens combattants	600
	Association des fêtes	1 500
	Comice du monde rural	300
	La Protectrice Véronaise	450
	Les 50èmes Rugissants	750

	Amical des personnels CCCVL +Communes	60
	Total des domaines divers	3 660
	Total des subventions votées	26 880 €

Monsieur le Maire précise que la demande de subvention du Centre Equestre d'Isoré est mise en suspens en attendant la lisibilité du devenir de l'association.

En outre, le Conseil accepte de verser une subvention complémentaire aux associations suivantes pour les aider à faire face à des frais d'occupation de salles :

USEAB	771,50 €
APE	300 €
58ème RUGISSANTS	100 €
A.F.N.	100 €
FC BEAUMONT	100 €
TOTAL	1 371.50 €

2019-15 : DISSIMULATION DES RESEAUX RUE DE LA VILETTE – ENGAGEMENT FINANCIER

Par courrier du 2 avril dernier, le Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre et Loire (SIEIL) a notifié à la commune le chiffrage estimatif réalisé à partir de l'étude préliminaire sur la dissimulation des réseaux (électriques et télécommunication) dans la rue de la Vilette.

Il demande un engagement du Conseil Municipal sur les montants présentés suivants :

	Cod global de l'opération	Montant à charge d'Orange	Montant à charge du SIEL	Montants à charge de la commune
Recevu de distribution publique d'énergie électrique	78 950,70 € TTC		65 792,25 €	13 158,45 € HT NET
Recevu éclairage Public	17 836,46 € TTC		11 890,97 € TTC	5 945,49 € HT NET
Recevu de télécommunication	45 642,29 € TTC 10 803,68 € HT NET 56 445,97 €	7 234,44 € HT NET		49 211,53 €
Montant total à inscrire en dépenses pour la collectivité				68 315,47 €

POUR INFORMATION :

Fond de concours sur réseau télécommunication à inscrire en recettes pour la collectivité				
	6 100,74 €			6 100,74 €
Synthèse financière				
Cod global de l'opération	153 233,13 €	Montant à charge d'Orange 7 234,44 € 4,7%	Montant à charge du SIEL 83 783,96 € 54,7%	Montants à charge de la commune 62 214,72 € 40,6%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce chiffrage et s'engage à effectuer ces travaux de dissimulation rue de la Villette.
Les montants correspondants ont été inscrits au budget 2019.

2019-16 : DECLASSER ET ALIENATION D'UNE PARTIE DE LA VC 320 – Rue du Noyer Pigeon

Monsieur et Mme DELAUNAY, domiciliés rue du Noyer Pigeon demandent à acheter une surface appartenant à la commune (excroissance d'environ 35 m² de la Voie communale menant à leur propriété) pour 1€ symbolique.

Si le Conseil Municipal accepte d'accéder à leur demande, il convient de prendre les décisions suivantes :

1. Décider de l'aliénation de la surface et fixer son prix après avoir consulté le service des Domaines,
2. Déclasser la surface intéressée pour la faire passer du domaine public au domaine privé de la commune,
3. Désaffecter cette surface du domaine public
4. Faire borner l'emprise et prendre en charge les frais qui en découleront
5. Autoriser le maire à signer l'acte de vente.

En ce qui concerne la phase 1 : Le service des Domaines a émis le 16 avril 2019 un avis favorable au prix de 1 € pour cette cession

En ce qui concerne la phase 2 : Un dossier technique a été envoyé au Conseil Municipal avec la convocation à la présente séance comprenant les plans et photos ci-dessous.

La phase 3 sera mise en œuvre prochainement et consistera à interdire physiquement l'accès du public à cette parcelle et à le constater par photos avant de donner lieu à une nouvelle délibération.

En ce qui concerne la phase 4 : M. et Mme DELAUNAY proposent de prendre en charge 50 % des frais de géomètre, soit la somme de 432 €. Le Conseil doit se prononcer sur la prise en charge du solde.

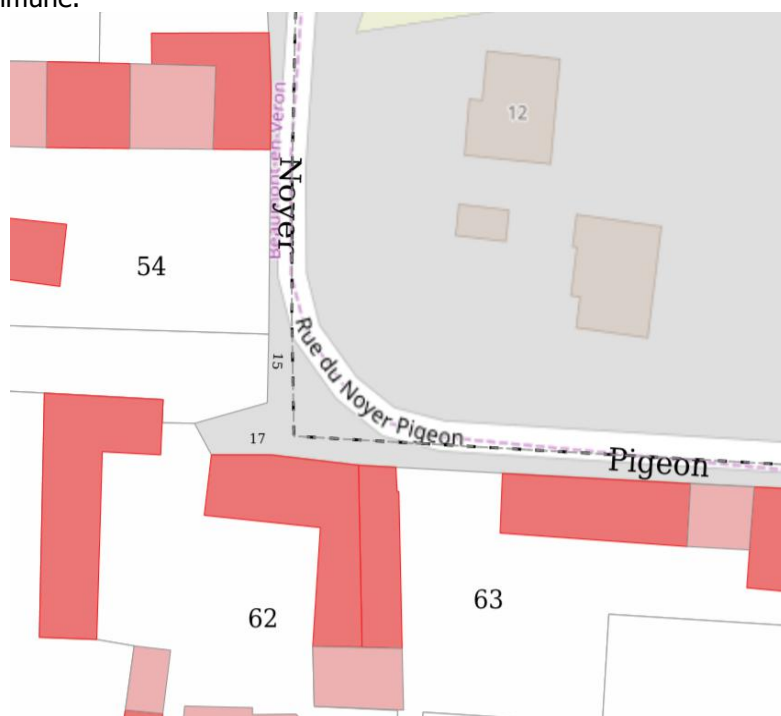
Enfin la phase 5, le maire propose de procéder à cette cession par acte administratif et de solliciter l'aide du service juridique du Cabinet BRANLY LACAZE pour la rédaction et l'enregistrement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Après avoir pris connaissance de l'avis du Domaine du 16/04/2019 sur la valeur vénale de la partie de la Voie communale 320 donnant sur l'accès à la propriété de M. et Mme DELAUNAY,
- Après avoir reçu lecture du dossier technique établi pour le déclassement de la partie de cette voie,
- Après avoir pris connaissance du devis du Cabinet BRANLY LACAZE pour l'assistance à la rédaction de l'acte administratif, dont le montant s'élève à 720 € TTC,

DECIDE à l'unanimité :

- ^{1.} De déclasser la surface décrite sur le plan ci-dessous et de l'admettre dans le domaine privé de la commune.



- De partager les frais de bornage avec l'acheteur, soit de prendre en charge la somme de 432 € TTC,
- De céder la parcelle en question à M. et Mme DELAUNAY, domiciliés 3 rue du Noyer Pigeon – 37420 BEAUMONT EN VERON, au prix de 1 €
- Décide d'enregistrer cette cession par acte administratif et charge Monsieur Vincent NAULET, 1^{er} Adjoint de signer,
- Demande l'assistance du Cabinet BRANLY LACAZE pour la rédaction de l'acte administratif et décide de partager les frais qui en découleront avec l'acheteur.

2019-17 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES EQUIPEMENTS DU STADE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Fonds d'Aide au Football Amateur a participé au financement de la construction des vestiaires du stade et de la réfection de l'éclairage du terrain d'honneur à hauteur de 30 800 €.

En contre partie de ces aides financières, la Ligue Centre-Val de Loire demande la signature d'une convention de mise à disposition des équipements quatre fois par saison pour des manifestations (formation des éducateurs ou des arbitres ou de dirigeants, réunion décentralisée du Comité de direction du District, match de compétition en retard, journée de détection ou d'entraînement des actions de préformation du District).

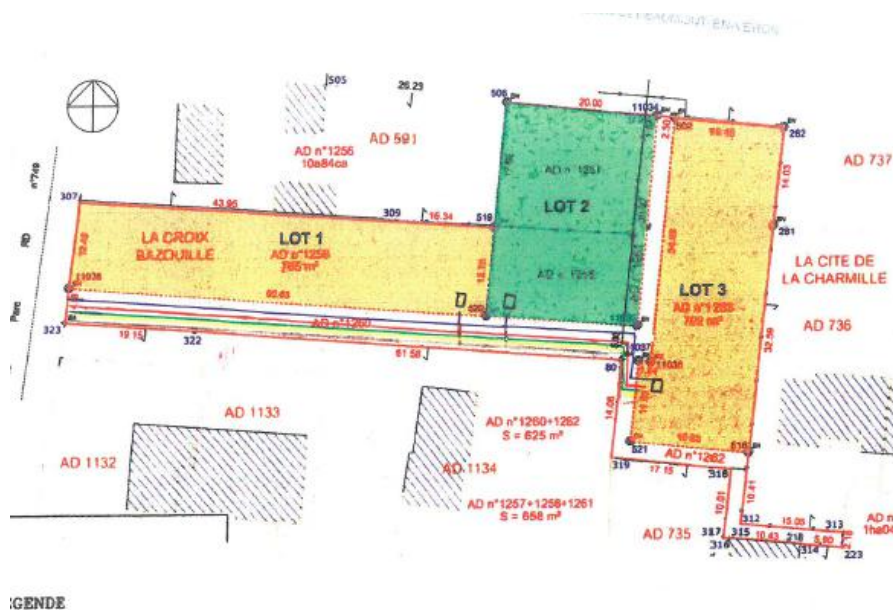
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ✓ Approuve la signature de la convention de mise à disposition des équipements du stade avec la Ligue Centre-Val de Loire,
- ✓ Charge Monsieur le Maire de la signer.

2019-18 : ADMISSION D'UN CHEMIN DANS LE DOMAINE PUBLIC

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

La commune est propriétaire d'un terrain rue du Parc sur lequel un projet de lotissement est en étude de faisabilité. Le Permis d'Aménager a été déposé et a reçu un avis favorable de l'Architecte des Bâti-ments de France. Il prévoit 3 terrains à bâtir et un chemin (accès viaire et liaison douce reliant la cité de la Charmille à la cité des Charmes) comme indiqué sur le plan ci-joint.



Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'admettre la parcelle AD 1260 constituant le chemin de desserte dans le domaine public en le classant en Voie Communale n° 375.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **précise** que le classement envisagé ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par cette voie qui sera ouverte à la circulation publique.
- **demande** le classement de ce chemin dans les voies communales, conformément aux dispositions de l'article L 141-3 du code de la voirie routière.
- **demande** la mise à jour du tableau de classement des Voies Communales.
- **autorise** le Maire à procéder aux formalités nécessaires et signer tous actes et pièces s'y rapportant.

2019-19 : RETROCESSION DES EQUIPEMENTS COMMUNS DU LOTISSEMENT DES PIECES PAR VTH

Par délibération du 16 décembre 2013, le Conseil Municipal a approuvé la signature de la convention de rétrocession des espaces communs du lotissement « des Pièces » par Val Touraine Habitat (le lotisseur).

Ces espaces sont identifiés au dossier de demande de permis d'aménager sous le lot n° 31.

Il est prévu dans cette convention signée par le Maire le 18/12/2013 « que le transfert des parties

communes du lotissement dans le domaine public de la commune interviendra après la réalisation et dès la réception définitive des travaux de finitions en accord avec les représentants de la commune. Concernant les espaces verts, cette rétrocession interviendra après l'achèvement de la garantie de reprise des végétaux. »

Il est également prévu dans la convention que « cette cession sera gratuite ».

Val Touraine Habitat termine actuellement les travaux d'aménagement et demande à mettre en œuvre cette rétrocession.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'acte de rétrocession des équipements des équipements communs du lotissement « des Pièces », réalisés par Val Touraine Habitat, à la commune de Beaumont en Véron.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Monsieur le Maire informe que la Communauté de Communes va bientôt lancer les travaux de restauration de l'échauguette du château du Velor.
- Monsieur le Sous-Préfet de CHINON est muté à Saumur.
- La commune va bénéficier d'une subvention de 200 000 € au titre de la D.S.I.L. 2019 pour les travaux d'aménagement du Centre-Bourg (phase 3)
- Le Conseil Municipal rencontrera les élus de Château-Thébaud en juin prochain
- Les organisateurs de la Roue Tourangelle invitent les représentants de la commune à une soirée de remerciements au cours de laquelle la commune de Beaumont en Véron recevra un prix pour les décorations mises en place lors de la course cycliste.
- Un représentant de l'association « Enfance et partage » va venir visiter le bâtiment du presbytère : il se peut que ce bâtiment corresponde aux besoins de l'association pour l'hébergement temporaire d'enfants en difficulté.
- Elections : point sur l'organisation des bureaux de vote. A noter : le nombre d'emplacement des panneaux d'affichage électoral sera réduit aux emplacements situés à côté des bureaux de vote pour des raisons pratiques. Le nombre de candidats (33) est trop élevé pour notre capacité d'affichage.
- La prochaine séance aura lieu le 24 juin 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire a levé la séance à 20 h.

Récapitulation des délibérations prises au cours de cette séance :

n°	Titre
2019-14	Vote des subventions aux association pour 2019
2019-15	Dissimulation des réseaux rue de la Villette – Engagement financier
2019-16	Déclassement et aliénation d'une partie de la VC 320 – rue du Noyer Pigeon
2019-17	Convention de mise à disposition des équipements du stade municipal
2019-18	Admission d'un chemin dans le domaine public
2019-19	Rétrocession des équipements communs du lotissement « des Pièces »

Signature des membres présents

Nom	Signature	Nom	Signature
Bernard CHATEAU		AMIRAULT Thierry	
Vincent NAULET		Joëlle JASSELIN	
Martine MILLET		Benoît GATEFAIT	
Jacques NOURRY		Magali ROPIQUET	
Emilie FLAMIN		Stéphanie CAILLONNEAU	
Rémy DELAGE		Simon BERTON	

Valérie POYART		Gaëtan THAREAU	
Gérard GRANGE		Gilles JUILLET	
Dominique AU- DOUX		Nathalie TAPIN	
Bénédicte BACHET		Virginie LESCOUE- ZEC	
Maryse TEILLET		Valérie PERDRIAU	
		Philippe RABINEAU	